



demande de paiement d'un crédit consommation de 1996 y a t il pre

Par **rozier**, le **11/04/2009** à **14:13**

Je viens de recevoir un courrier d'Intrum Justitia (sté de recouvrement) stipulé "recouvrement à l'amiable" me réclamant la somme de 1379.32 euros (montant principal) d'un crédit à la consommation chez cofidis datant de 1996. Divorcée depuis 1998 et m'étant retrouvée dans une situation très précaire, je n'ai pas remboursé ce crédit et n'en ai jamais réentendu parler....depuis aujourd'hui avec ce courrier.Y-a t-il prescription ou dois-je payer ???

Merci pour votre réponse.

Marie

Par **Jurigaby**, le **11/04/2009** à **14:55**

Bonjour,

Ne répondez pas, ne faites surtout pas allusion au fait que vous n'auriez pas payé ce crédit.

Jouez la carte: "J'ai bien payé ce crédit", il y a de toute façon prescription.

Bien cordialement.